

# BYRRH

## VIN TONIQUE et APÉRITIF

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11,000,000 DE BOUTEILLES  
L. VIOLET, - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

# BYRRH

### AMUSEMENTS.

**TULANE** CE SOIR  
Toute la Semaine  
Matinée Mercredi, 25c, 50c, 75c, \$1, \$1.50  
Soirée et Matinée Samedi,  
25c, 75c, \$1, \$1.50, \$2

**CRESCENT** Ce Soir  
Toute la Semaine  
Matinée... 15c, 25c, 35c, 50c, 75c  
Soirée... 15c, 25c, 35c, 50c, 75c  
Matinée Mardi, Jeudi et Samedi

**OPERA FRANÇAIS.**  
A. Affre, Impresario.  
Samedi 22 novembre à 8 p. m.,  
sixième soirée d'abonnement:  
"AIDA."  
en quatre actes  
Avec MM. Affre, Mezz, Desjardins, Bernadé, Morel et Mmes Bris, Dalica et Ruin.

**ORPHEUM**  
Phone Main 333  
PRIX Matinée, 2:15... 10 à 50c  
Soirées, 8:15... 10 à 75c

**D. MERCIER'S SONS**  
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles  
et la loyauté dans leurs transactions commerciales,  
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour  
messieurs et enfants

**W. G. Coyle & Co.**  
CHARBON et COKE  
Phone Main 2125-2126-2127  
337 RUE CARONDELET

**SIROP ANGELL**  
CONTRE LA TOUX COQUELUCHE  
TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES  
DES POUMONS ET DE LA GORGE  
PRIX, (expédié Franco) 25 et 50 SOUS  
Préparé par DR. RICHARD ANGELL  
Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

**F. A. BRUNET**  
IMPORTATEUR DIRECT  
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER  
313 RUE ROYALE 313  
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.  
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans.  
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos  
marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence.  
Les ordres de la campagne sont sollicités.  
PHONE MAIN 4360.

**The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.**  
323 Chartres Street NEW ORLEANS  
SPÉCIALITÉ DE  
TRAVAUX EN FRANÇAIS  
TRADUCTIONS EN  
Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand  
et Hollandais

**Crème Simon** PARIS  
The only preparation which removes absolutely  
Chapping, Roughness and Redness,  
and protects the hands and face against the winter winds.  
SIMON'S Powder Soap

### FEUILLETON DE L'ABEILLE

## LE CRIME D'ORCIVAL

(SUITE)

— Je vous assure, disait le docteur Gendron au père Plantat, que les symptômes que vous me dites ne sont pas rares à la suite des pleurésies. On croit avoir triomphé de la maladie, on rengaine la lancette, on se trompe. De l'état aigu, l'inflammation passe à l'état chronique et se complique de pneumonie et de phthisie tuberculeuse.

— Mais rien ne justifie, poursuivait le maire, une curiosité "suivait par les manifestations inopportunes et bruyantes, entraînées par l'action de la justice et est, dans tous les cas, une atteinte "punissable à la majesté de la loi. Pourquoi ce rassemblement inusité, pourquoi ces cris dans les groupes, pourquoi ces rumeurs, ces chuchotements, ces suppositions prématurées ?

— Il y a eu, disait le père Plantat, deux ou trois consultations qui n'ont pas donné de résultats favorables. Sauvresy accusait des souffrances tout à fait étranges et bizarres. Il se plaignait de douleurs si invraisemblables, si absurdes, passez-moi le mot, qu'il déroulait les conjectures des médecins les plus expérimentés.

— N'était-ce pas R... de Paris, qui le voyait ?  
— Précisément. Il venait tous les jours et souvent restait coucher au château. Maintes fois, je l'ai vu remonter soucieux la grande rue du bourg; il allait surveiller la préparation de ses ordonnances chez notre pharmacien.

— Sachez donc, criaient M. Courtois, sachez modérer votre juste courroux, soyez calmes, soyez dignes.  
— Certainement, poursuivait le docteur Gendron, votre pharmacien est un homme intelligent, mais vous avez, à Orcival même, un garçon qui lui dame joliment le pion. C'est un gaillard qui fait le commerce des simples et qui a su y gagner de l'argent, un certain Rebelot.

— Rebelot le rebouteur ?  
— Juste. Je le soupçonne même de donner des consultations et de faire de la pharmacie à huis-clos. Il est fort intelligent. C'est moi, du reste, qui ai fait son éducation. Il a été pendant plus de cinq ans mon garçon de laboratoire et encore maintenant, quand j'ai quelque manipulation délicate...  
Le docteur s'arrêta frappé de l'allération des traits de l'impassible père Plantat.

— Eh! cher ami, demanda-t-il, qu'est-ce qui vous prend ? Serez-vous incommodé ?  
Le juge d'instruction abandonna ses papiers pour regarder.  
— En effet, dit-il, monsieur le juge de paix est d'une pâleur...  
Mais déjà le père Plantat avait repris sa physionomie habituelle.

— Ce n'est rien, répondit-il, absolument rien. Avec mon maudit estomac, dès que je change l'heure de mes repas...  
Arrivant à la péroraison de sa harangue, M. Courtois enflait la voix et abusait vraiment de ses moyens.  
— Regardez donc, disait-il, vos paisibles demeures, retournez à vos occupations, reprenez vos travaux. Soyez sans crainte, la loi vous protège. Déjà la justice a commencé son œuvre, deux auteurs de l'exécrable forfait sont en son pouvoir et nous sommes sur la trace de leurs complices.

— De tous les domestiques actuellement au château, remarquait le père Plantat, il n'en est pas un seul qui ait connu Sauvresy. Peu à peu, toute la maison a été renouvelée.  
— Il est de fait, répondait le docteur, que la vue d'anciens serviteurs n'eût pu qu'être fort désagréable à M. de Trémorcel.

— Il fut interrompu par le maire qui rentrait, l'œil brillant, le visage animé, s'essuyant le front.

— J'ai fait comprendre à tous ces gens l'indécence de leur curiosité, dit-il; tous se sont retirés. On voulait, m'a dit le brigadier, faire un mauvais parti à Philippe Bertaud; l'opinion publique ne s'égare guère.

Il se retourna, entendant la porte s'ouvrir, et se trouva face à face avec un homme dont on ne pouvait guère voir la figure, tant il s'inclinait profondément, les coudes en dehors, son chapeau appuyé fortement contre sa poitrine.

— Que voulez-vous ? lui demanda durement M. Courtois, de quel droit osez-vous pénétrer ici ? Qui êtes-vous ?  
L'homme se redressa.

— Je suis M. Lecoq, répondit-il avec le plus gracieux des sourires.

Et voyant que ce nom n'apprenait rien à personne, il ajouta: — M. Lecoq, de la Sûreté, envoyé par la préfecture de police, sur demande télégraphiée, pour l'affaire en question.

Cette déclaration surprit considérablement tous les auditeurs, même le juge d'instruction.

Il est entendu, en France, que chaque état a son extérieur particulier et comme des insignes qui le démontrent au premier coup d'œil. Toute profession a son type de convention, et quand Sa Majesté l'Opinion a adopté un type, elle ne veut pas admettre qu'il soit possible de s'en écarter. Qu'est-ce qu'un médecin ? C'est un homme grave tout de noir habillé et gravité de blanc. Un monsieur à gros ventre battu par des bruloues d'or ne peut être qu'un banquier. Chacun sait que l'artiste est un joyeux vivant, portant chapeau pointu, veste de velours et de grandes manchettes.

En vertu de cette loi, l'employé de la rue de Jérusalem doit avoir l'œil plein de traîtrise, quelque chose de louche dans toute sa personne, l'air crasseux et des bijoux en faux. Le plus obtus des boutiquiers est persuadé qu'il flaire à vingt pas un agent de police; un grand homme à moustaches et à feutre luisant, le cou emprisonné dans un col de crin, vêtu d'une redingote noire rapée, scrupuleusement boutonnée sur une absence complète de linge. Tel est le type.

Or, à ce compte, M. Lecoq, entrant dans la salle à manger du Valfeuillu, n'avait certes pas l'air d'un agent de police.

Il est vrai que M. Lecoq a l'air qu'il lui plaît d'avoir. Ses amis assurent bien qu'il a une physionomie à lui, qui est sienne, qu'il reprend quand il rentre chez lui, et qu'il garde tant qu'il est seul au coin de son feu, les pieds dans ses pantoufles; mais le fait n'est pas bien prouvé.

Ce qui est sûr, c'est que son masque mobile se prête à des métamorphoses étranges; qu'il pétrit pour ainsi dire son visage à son gré comme le sculpteur pétrit la cire à modeler.

En lui, il change tout, même le regard, que ne parvient jamais à changer Gévrou, son maître et son rival.

— Ainsi, insista le juge d'instruction, c'est vous que monsieur le préfet de police m'envoie pour le cas où certaines investigations seraient nécessaires ?  
— Moi-même, monsieur, répondit Lecoq, bien à votre service.

Non, il ne payait pas de mine, l'envoyé de monsieur le préfet de police, et l'insistance de M. Domini était excusable.

Son costume était aussi terre que sa personne.  
Sa redingote ressemblait à toutes les redingotes, son pantalon à tous les pantalons. Un cordon de crin, du même blond que ses favoris, retenait la grosse montre d'argent qui gonflait la poche gauche de son gilet.

Il manœuvrait tout en causant une bonbonnière de corne transparente, pleine de petits carrés de pâtes, réglisse, guimauve et jubube, et ornée d'un portrait de femme très laide et très bien mise; le portrait de la défunte, sans doute.

Et selon les hasards de la conversation, suivant qu'il était satisfait ou mécontent, M. Lecoq

### OFFICIEL.

Bureau du Surintendant de Police de la ville de la Nouvelle-Orléans, L'avenue Tulane et rue Saratoga.  
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1913.  
Dans l'accomplissement du devoir qui m'a été transmis par la section de Paris, No. 2, le 20 novembre 1913, par le Board Law, selon l'amendement de l'acte No. 10 de l'année 1910, j'ai choisi les emplacements suivants pour les différents wards de cette ville pour l'élection spéciale qui aura lieu le 9 décembre 1913, à savoir: 1913, au nom du Conseil de Ville des Assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, pour remplir une place vacante dans le conseil de la Sixième Ward, comprenant le douzième, treizième et quatorzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et afin de rendre cette mesure effective, j'ai soumis à l'approbation du Conseil des Commisaires du Département de Police de la Nouvelle-Orléans, suivant sa loi et elle fut justement approuvée par eux.  
Me référant à l'acte de loi de l'année 1908 de 1898, je publie ci-dessous les emplacements choisis comme lieux de scrutin, et sur des cartes exactes des limites des wards et precincts électoraux de la ville de la Nouvelle-Orléans dans laquelle l'élection aura lieu, à savoir: une typographie fixe et de la manière prescrite par la loi.  
(Signé) JAMES W. REYNOLDS, Surintendant de Police.

### DOUZIÈME WARD

De Toledano à l'avenue Napoléon; Neuve au Bois.

Premier Precinct—Du fleuve du côté du fleuve de l'annonciation et du côté supérieur de Toledano au côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 438 rue Thoupoutiers.

Deuxième Precinct—Du côté du fleuve de Toledano au côté du fleuve de l'annonciation et du côté supérieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 375 rue Magasin.

Troisième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Quatrième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Cinquième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Sixième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Septième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Huitième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Neuvième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Dixième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Onzième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

Douzième Precinct—Du côté du fleuve de l'annonciation et du côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 401 rue Marenco.

De l'avenue Peters à la rue Lowerline. Du Fleuve au Bois.

Premier Precinct—Du fleuve du côté du fleuve de l'annonciation et du côté supérieur de l'avenue Peters au côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 592 rue Magasin.

Deuxième Precinct—Du fleuve du côté du fleuve de l'annonciation et du côté supérieur de l'avenue Peters au côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 592 rue Magasin.

Troisième Precinct—Du fleuve du côté du fleuve de l'annonciation et du côté supérieur de l'avenue Peters au côté inférieur de l'avenue Napoléon. Emplacement: 592 rue Magasin.

gobait un carré de pâte ou adressait au portrait, un regard qui était tout un poème.  
Ayant longuement détaillé l'homme, le juge d'instruction haussa les épaules.  
— Enfin, dit M. Domini, — et cet enfin répondait à sa pensée intime, — nous allons, puisque vous voici, vous expliquer ce dont il s'agit.

A continuer.



### JULES LALERE

IMPORTATEUR

d'Espadrilles Françaises

Confortables pour les cors et bigones. Excellentes pour le maison, le bureau et le gymnase. A chaque mesure la plus durable qui soit fabriquée.

611 Rue Bourbon,

Nouvelle-Orléans Louisiane

(11219)

### VENTES PAR LE SHERIF

#### ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District portant le No. 2916 rue Upperville, entre les rues Clara et Willow.

German-American Homestead vs. Sylvester White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,874 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encherre publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDE, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 18 Upperville, Clara, Willow et Robert, sur un croquis fait par H. C. Brown, déposé au greffe de la Cour Civile de District, par J. F. Meunier, notaire, daté du 12 octobre 1910. L'après ce croquis le dit lot No. 18 commence à une distance de 150 pieds de l'enclos Upperville et Clara et mesurant 300 pieds de face à la rue Upperville sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant. L'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. ROGER MEUNIER, Avocat pour le Demandeur. 1057, 11, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe  
A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "Rendre certain ou garantir." Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieux conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attestent volontiers, croyons nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices et la satisfaction que leur ont donnée nos règlements